

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres du Conseil des Centres  
d'archives privées en Communauté française de Belgique**

**A.Gt 01-02-1995**

**M.B. 11-04-1995**

*modifications:*

**A.Gt 06-02-1997 - M.B. 25-06-1997**

Le Gouvernement de la Communauté française,  
Vu le décret du 13 juillet 1994 portant agrément et subvention des centres d'archives privées en Communauté française de Belgique, modifié par le décret du 22 décembre 1994;

Vu l'arrêté du 1er juin 1993 du Gouvernement de la Communauté française portant règlement de son fonctionnement,

Arrête :

*modifié par A.Gt 06-02-1997*

Sont nommés membres du Conseil :

1° au titre de personnalités représentatives des centres d'archives privées existants:

- M. Jean-Jacques Messiaen, responsable scientifique à l'Institut Emile Vandervelde;
- Mme Marie-Thérèse Coenen, responsable scientifique au Centre d'Animation et de Recherche en Histoire ouvrière et populaire;
- M. Marc Dhoore, représentant du Centre Paul Hymans;
- M. Jules Pirlot, administrateur délégué de la Fondation Jacquemotte;
- M. Marcel Deprez, président de l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale;
- M. Jean Puissant, président de "La Fonderie";
- Mme Linda Musin, responsable scientifique de l'a.s.b.l. "Institut liégeois d'Histoire sociale".

2° au titre de représentants de la Direction générale de la Culture et de la Communication:

- M. Patrice Dartevelle, conseiller f.f. à la Direction du Patrimoine;
- M. René Gignez, directeur du Centre de la lecture publique de la Communauté française;

3° au titre de personnalités reconnues pour leur compétence en archivistique contemporaine:

- M. Jean Stengers, professeur d'Histoire contemporaine à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Paul Wynants, professeur d'Histoire contemporaine aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur;

4° au titre de représentant du Ministre qui a la Culture dans ses attributions:

- Mme Viviane Jacobs, directrice de Cabinet du Ministre de la Culture.



---

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1995.

Bruxelles, le 1er février 1995.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre du Budget, de la Culture et du Sport,

E. TOMAS

